

*Les crédits*

• (1720)

Comme je partage mon temps de parole avec un autre député, je crois que le moment est venu de lui céder la parole. Peut-être pourrions-nous ensuite nous partager les questions.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre consent-elle au partage de temps entre les députés de l'opposition?

**Des voix:** D'accord.

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler de la motion qui implore le gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour aider les producteurs du secteur primaire dans l'épreuve que sont pour eux les prix désastreux de 1990-1991.

Je vais parler en premier de la situation des céréaliculteurs de l'Ouest qui ont subi plusieurs années de sécheresse. Ils n'avaient rien à vendre. Faisons une petite comparaison. Leur situation ressemblerait à celle d'un autre Canadien qui dirait chaque soir à sa famille, en se mettant à table: «Je suis désolé, nous n'avons pas de revenu parce que je n'ai toujours pas d'emploi.» Ces agriculteurs n'avaient rien à vendre. Les silos étaient vides.

Ensuite, en 1990, ils étaient comme le chômeur qui a trouvé un emploi, la récolte a été excellente. Oui, excellente. Elle a été bonne un peu partout. Elle n'a pas été fameuse par endroits, mais il faut toujours s'attendre à cela de la part de mère nature. Les agriculteurs ont eu cette récolte qui ne valait pas grand-chose à cause de la guerre commerciale dans le monde. Essentiellement, les agriculteurs s'étaient trouvé du travail mais n'étaient toujours pas payés.

C'est l'impasse où ils se trouvent. Ils ont besoin d'argent pour poursuivre leurs opérations.

Nous avons eu des réunions avec les syndicats des Prairies dernièrement. Il est question, j'en conviens, de choses intéressantes. Je sors d'une réunion de comité où il était question du régime universel et du compte de stabilisation du revenu net. Ces programmes ne s'appliqueront pas à l'année-récolte 1990-1991. Ils pourront entrer en application plus tard, mais ils n'offriront pas, pour 1990-1991, l'aide de transition si nécessaire.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest prévoit libérer un peu d'argent mais, d'après les syndicats

des Prairies, il leur faudrait une somme considérable, soit 1,1 ou 1,16 milliard de dollars, pour leur assurer un revenu net moyen qui approche à peine celui qu'ils ont touché ces dernières années.

Je sais que l'argent n'est pas facile à trouver et ce n'est pas moi qui va inciter le gouvernement à dépenser sans compter. Ce que je sais, ce que nous savons tous dans le secteur agro-alimentaire et ce dont nous devrions tous être conscients en tant que Canadiens, c'est que chaque dollar fourni aux agriculteurs rapporte sept dollars à l'économie dans son ensemble et à notre société. C'est beaucoup d'argent au bout du compte.

Un emploi sur cinq découle au Canada du secteur primaire de la production des denrées alimentaires. Un emploi sur cinq est dans le secteur agro-alimentaire. Il importe que ce secteur de notre économie, que ce secteur du monde des affaires canadien demeure solide. Ce que nous demandons aujourd'hui au gouvernement, c'est de réagir, de prendre conscience de cela et de faire quelque chose maintenant.

Je voudrais bien ne pas avoir à soulever cette affaire auprès du gouvernement, à débattre de cette question à la Chambre des communes, mais nous en sommes là après ce qui s'est produit en 1990.

Je voudrais citer des exemples de ce qui arrive aussi dans le secteur horticole. Dans les discussions sur le secteur agro-alimentaire, on parle des troisième, deuxième et première lignes de défense. Ce que je puis dire et ce que j'entends, c'est qu'il n'y a rien de mal, au contraire, avec la deuxième ligne de défense que constituent des programmes comme le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net et la Loi sur la protection du revenu agricole, qui tient compte d'une possible troisième ligne de défense qui, espérons-le, ne se révélera pas nécessaire. Le gouvernement doit aussi agir vite et, très franchement, agir tout court dans certains cas, à la première ligne de défense. Celle-ci concerne l'inspection douanière, les normes de qualité, l'établissement d'une parité pour des choses comme les exigences de la production, qu'il s'agisse de produits chimiques ou d'autres moyens que prennent nos principaux concurrents dans le secteur horticole, à savoir les États-Unis.

Le secteur horticole canadien a un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de dollars, dont les exportations à elles seules comptent pour 500 millions de dollars. Il importe que nos producteurs soient sur un pied d'égalité avec leurs concurrents.